

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
9 JANVIER 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 12 décembre 2017
 - 3.2. Séance extraordinaire du 20 décembre 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Rapport du directeur SSI
 - 5.2. Rapport du directeur des loisirs
 - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 5.4. Rapport des travaux publics
 - 5.5. État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2017;
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Acceptation des comptes à payer au fond d'administration générale au 31 décembre 2017
 - 7.2. Autorisation – Paiement dépenses incompressibles
 - 7.3. Autorisation – Dépôt d'une demande de subvention Emploi-Québec
 - 7.4. Autorisation – Octroi de la permanence à madame Catherine Emond
 - 7.5. Autorisation – Désignation du directeur-général en tant que responsable de l'accès à l'information;
 - 7.6. Autorisation – Croix Rouge – Entente relative aux services aux sinistrés
 - 7.7. Renouvellement – Contrat de service Mégaburo
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 8.1. Règlement no.444 – Régime de taxation et de compensation pour l'exercice 2018;
 - 8.2. Règlement no.445 - Code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1. Budget – Tempête du 4 au 7 janvier 2018
 - 10.2. Remerciement à la municipalité de Napierville pour l'aide durant la tempête du 4 au 7 janvier 2018
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
12. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 12.1. Demande d'aide financière – Grenier aux Trouvailles
 - 12.2. Demande d'aide financière – École de Golf 2018
 - 12.3. Demande d'aide financière – Société d'histoire des XI
 - 13.4. Demande d'aide financière – Société d'histoire du Haut-Richelieu
 - 13.5. Demande d'aide financière – 35ième anniversaire du Club de patinage artistique de Napierville
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO.2018-01-001
OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de madame Carole Forget, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h00.

RÉSOLUTION NO.2018-01-002
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-01-003
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie des procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité des procès-verbaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.
- Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2017

RÉSOLUTION NO.2018-01-004
ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 décembre 2017, au montant de 237,362.35\$

RÉSOLUTION NO.2018-01-005
AUTORISATION – PAIEMENT DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont définies comme étant les dépenses obligatoires pour assurer les opérations de la

- Hydro-Québec;
- Cable Axion;
- Bell mobilité;
- Rogers;
- Ministère du Revenu du Québec (D.A.S.);
- Receveur Général du Canada (D.A.S.);
- C.S.S.T.;
- SAAQ;
- Frais de poste

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2018.

RÉSOLUTION NO.2018-01-006
AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION
EMPLOI-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada met de l'avant un programme de subvention pour les emplois d'été;

CONSIDÉRANT QU'annuellement ce programme de subvention a apporté une aide financière tournant autour de 1,000\$ pour l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permet l'embauche d'un étudiant aidant aux travaux publics pour l'entretien du territoire durant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaiterait poursuivre cette initiative cette année;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Martin Van Winden, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention à Emploi-Québec dans le cadre de leur programme de subvention d'emploi d'été Canada.

RÉSOLUTION NO.2018-01-007
AUTORISATION – OCTROI DE LA PERMANENCE À MADAME
CATHERINE EMOND

CONSIDÉRANT L'embauche de madame Catherine Emond le 9 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE les politiques des ressources humaines prévoient une période de six (6) mois pour l'évaluation des nouveaux employés;

CONSIDÉRANT QU'après la période de six (6) mois, trois options s'offrent au conseil municipal soit la terminaison de la période probatoire et

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit octroyé son statut d'employé permanent à madame Catherine Emond et de mettre fin à la période de probation.

RÉSOLUTION NO.2018-01-008

AUTORISATION – DÉSIGNATION DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL EN TANT QUE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels confère au maire la responsabilité de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

CONSIDÉRANT QUE le maire peut désigner le directeur général comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels et lui déléguer toutes ses fonctions.

CONSIDÉRANT QU' il est recommandé de reconduire cette nomination après chaque scrutin municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que le directeur général, monsieur James L.Lacroix, soit désigné en tant que responsable de l'accès à l'information.

RÉSOLUTION NO.2018-01-009

AUTORISATION – CROIX ROUGE – ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT UNE correspondance provenant de la Croix Rouge reçue en date du 3 janvier 2018;

CONSIDÉRANT LA signature d'une entente avec la Croix Rouge dans le cadre de notre plan de sécurité civile relativement aux services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle prévue dans le cadre de cette entente représente un montant de 299.52\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le paiement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge de 299.52\$.

RÉSOLUTION NO.2018-01-010

RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE SERVICES MÉGABURO

CONSIDÉRANT L'envoi de l'avis de renouvellement du contrat de services pour l'imprimante;

RESOLUTION NO.2018-01-011
RÈGLEMENT NO.444 – RÉGIME DE TAXATION ET DE
COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville doit adopter un budget municipal pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et des taux de la taxe générale et des taxes spéciales pour l'année fiscale 2018;

CONSIDÉRANT QUE de tels taux se modifient selon les prescriptions des articles du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du règlement, l'avoir lu et renonce à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par monsieur Jérémie Letellier lors de la séance régulière du conseil municipal tenu le 12 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.444 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement impose un régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

ARTICLE 3 L'annexe 1 et ses annexes 1 à 9 font partie intégrante du présent règlement et présentent le régime de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement relatives à celui-ci.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs règlements successifs sont venus amender le règlement initial adoptant un code d'éthique et de déontologie des élus(es) de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par monsieur Jean-Marie Mercier lors de la séance régulière du conseil du 12 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents que soit adopté le règlement no.445 et qu'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement adopte un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ARTICLE 3 L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement et présente les dispositions du code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. L'annexe 2 fait partie intégrante du présent règlement et présente les interprétations jurisprudentielles relatives aux obligations des élus(es) municipaux.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

RÉSOLUTION NO.2018-01-013
BUDGET – TEMPÊTE DU 4 AU 7 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT LA nécessité de faire réparer le différentiel du Sterling pour un montant de 4,000\$;

- Que soit autorisé un budget de 25,000\$ auquel seront affectées les dépenses relatives à la tempête du 4 au 7 janvier 2017.

RÉSOLUTION NO.2018-01-014
REMERCIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE
POUR L'AIDE DURANT LA TEMPÊTE DU 4 AU 7 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT LA tempête ayant eût lieu du 4 au 7 janvier 2018;

CONSIDÉRANT L'aide apportée dans le déneigement des rue par monsieur Serge Bouchard et son équipe;

CONSIDÉRANT QUE cette aide fût très importante pour assurer un déneigement minimum du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que la municipalité de Napierville ainsi que monsieur Serge Bouchard et son équipe reçoivent tous nos remerciements et l'expression de notre gratitude pour leur entraide durant la tempête du 4 au 7 janvier 2018;
- Que cette résolution soit transmise au conseil municipal de Napierville.

RÉSOLUTION NO.2018-01-015
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GRENIER AUX TROU-
VAILLES

CONCERNANT UNE correspondance reçue le 7 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit déclinée la demande d'aide financière par le Grenier aux Trouvailles.

RÉSOLUTION NO.2018-01-016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE DE GOLF 2018

CONSIDÉRANT UNE demande de soutien transmise par monsieur Gérard Auclair, responsable de l'école de golf Jean-Pierre Corriveau, en date du 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la commandite vise les participants à l'école de golf du Club de Napierville qui habitent à St-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 14 jeunes de la municipalité ont participé à l'école de golf pour un grand total de 3,690\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

RÉSOLUTION NO.2018-01-017
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DES XI

CONSIDÉRANT UNE correspondance reçue datant de décembre 2017

CONSIDÉRANT UNE proposition incluse dans la correspondance d'une aide financière de 200\$ pour le nombre de citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert une aide financière de 200\$ l'an passé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit octroyée une aide financière de 200\$ à la Société des XI;
- Que cette résolution soit transmise à la Société des XI.

RÉSOLUTION NO.2018-01-018
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ DU HAUT-RICHELIEU

CONSIDÉRANT UNE correspondance reçue en date du 21 décembre 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a offert une aide financière de 100\$ l'an passé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jérémie Letellier, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit octroyée une aide financière de 100\$ à la Société du Haut-Richelieu;
- Que cette résolution soit transmise à la Société du Haut-Richelieu.

RÉSOLUTION NO.2018-01-019
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – 35^{ième} ANNIVERSAIRE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT UNE correspondance reçue en date du 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT UNE demande d'aide financière pour l'organisation du 35ième anniversaire du club;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit octroyée une aide financière de 100\$ pour l'organisation du 35ième anniversaire du Club de patinage artistique de

RÉSOLUTION NO.2018-01-020
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h27.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER